

NOUVEAU LYCÉE

GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

BACCALAURÉAT 2021

**Faux cadrage,
vraies inégalités !**

Le décryptage du SNES-FSU

COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

L'introduction d'une part de contrôle continu (40 % de la note finale) dans le nouveau baccalauréat vise à mieux valoriser la régularité du travail et les progrès des élèves. Parce que le baccalauréat ne se joue plus sur une semaine d'examen, il est plus juste et permet aux élèves de se projeter avec plus de confiance vers les études supérieures.

PLUS DE STRESS !

Le baccalauréat se joue sur 2 ans d'épreuves !

Les épreuves communes de contrôle continu (E3C) permettent :

- de préserver le caractère national de l'examen (anonymat des copies, sujets issus d'une banque nationale de sujets, correcteurs n'ayant pas les candidats comme élèves, commission académique d'harmonisation) ;

**Sujets locaux, organisation locale :
où est le bac national ???**

L'évaluation continue des élèves ne doit pas donner lieu à des périodes successives de « bachotage » : elle accompagne le lycéen dans son parcours et permet de vérifier naturellement sa progression. Inscrites dans le cours normal de sa scolarité, les épreuves communes lui permettent de cumuler régulièrement ses acquis pour l'obtention du baccalauréat.

**Va donner lieu
à 2 ans de bachotage.**

LE CALENDRIER

**Pas de dates nationales
Chaque lycée s'organise comme
il le souhaite.**

En première :

- une série au deuxième trimestre (entre janvier et la mi-mars 2020 au plus tard pour cette session). Les disciplines concernées sont : l'histoire-géographie, les langues vivantes A et B, ainsi que, pour la voie technologique, les mathématiques ;
- une deuxième série au troisième trimestre (entre avril et la mi-juin). Les mêmes disciplines sont concernées, auxquelles s'ajoutent le troisième enseignement de spécialité non retenu par les élèves pour la classe de terminale et l'enseignement scientifique de la voie générale ;

En terminale :

- une série au troisième trimestre (entre mai et juin). Les disciplines concernées sont : l'histoire-géographie, les langues vivantes A et B, l'enseignement scientifique dans la voie générale ainsi que, pour la voie technologique, les mathématiques.

LES SUJETS

■ Qui compose les sujets ?

**Derrière l'adjectif «nationale»,
chaque lycée choisit ses sujets.
Où est la dimension nationale ?**

Une fois validés, les sujets sont mis à la disposition des chefs d'établissements et des équipes pédagogiques via une banque nationale. Dès qu'un sujet aura été utilisé à un nombre important de reprises, il sera supprimé de la banque.

■ Qui choisit les sujets ?

**1er arrivé, 1er servi ?
Que restera-t-il aux élèves qui
passeront mi-mars ?**

Pas forcément.

■ Les sujets sont-ils les mêmes pour toutes les classes d'un lycée ?

¹ On entend par « équipe pédagogique », l'équipe constituée des professeurs d'une même discipline.

Selon l'organisation décidée par le chef d'établissement, et pour une même discipline,

- soit l'ensemble des classes d'une même voie (générale ou technologique) compose sur un **même sujet**, à la **même date** et à la **même heure** ;
- soit des sujets peuvent être choisis par classe ou par créneaux de convocation, si les classes composent sur plusieurs jours et/ou horaires.

Dans la mesure du possible, la composition sur le même sujet à la même date doit être privilégiée par l'établissement.

■ **Le format des sujets sera-t-il adapté aux élèves en situation de handicap ?**

Modalités du choix du sujet renvoyées au local :
 - dans un lycée tous les élèves passent le même jour sur le même sujet,
 - dans un autre lycée, les élèves passent sur des sujets différents à différentes dates.

Les modalités selon lesquelles un candidat bénéficie d'aménagements des conditions d'épreuves seront précisées par une note de service distincte.

à 2 mois des épreuves, toujours aucune information.

L'ORGANISATION ET LA PASSATION DES ÉPREUVES

Les épreuves se déroulent durant le cours normal de la scolarité et sont organisées par leur établissement. L'organisation des épreuves peut être mutualisée entre établissements.

comme la carte des spécialités ?

sachant qu'un cours dure 55 minutes, s'ils ne sont pas banalisés pendant les E3C, les lycées seront désorganisés : professeurs en retards aux cours suivants.

■ **Quand se déroulent les épreuves ?**

Les épreuves se déroulent :

- sur une durée de deux heures par épreuve, sauf pour les langues vivantes A et B. Le chef d'établissement prévoira le temps nécessaire pour la mise en œuvre de cette épreuve (distribution des sujets et copies, ramassage des copies, majoration du temps de composition pour les candidats en situation de handicap) ;
- en fonction des dates des commissions d'harmonisation fixées au niveau académique ;

- en principe, sans banalisation des créneaux pour les autres élèves de l'établissement. Le bon fonctionnement des établissements ne doit pas être remis en cause par l'organisation des épreuves communes de contrôle continu.

**35 élèves dans une classe avec 36 places.
1 surveillant.
Du bruit dans les couloirs.
Le bac devient un contrôle ordinaire.**

■ Comment se déroulent les épreuves ?

L'organisation des épreuves est un enjeu qui concerne l'ensemble de la communauté éducative. Ces épreuves doivent se dérouler dans des conditions habituelles d'évaluation en cours de scolarité :

- il n'est pas nécessaire de prévoir des salles « format examen ». La salle de classe en configuration habituelle conviendra ;
- la surveillance de la salle peut être assurée par un professeur de la classe ou tout autre personnel désigné selon l'organisation retenue (pas d'obligation de surveillance supplémentaire) ;
- les élèves bénéficiant d'aménagements particuliers passeront ces épreuves dans les conditions prévues dans le cadre de leur scolarité. Dans le cas d'une majoration du temps de composition, le candidat compose sur le même sujet que les autres candidats, qu'il traite dans son intégralité ;
- s'agissant des éventuelles tentatives de fraude, des consignes spécifiques seront communiquées.

À l'issue des épreuves, les copies sont numérisées, via l'application Santorin, permettant ainsi l'archivage et la répartition en lots vers les correcteurs désignés.

**à 2 mois des épreuves,
toujours aucune information.**

LA CORRECTION DES COPIES ET L'HARMONISATION DES NOTES

■ Comment sont corrigées les copies ?

**avec les 3 ordinateurs sous XP
dans la salle des profs ?**

Elles sont directement corrigées en ligne par les correcteurs. Les notes doivent être attribuées avant la commission académique d'harmonisation.

Selon les effectifs et l'organisation des établissements, les correcteurs pourront être amenés à corriger les copies par classe et par sujet(s) choisi(s).

Les correcteurs suivront les indications relatives aux barèmes mentionnées sur les sujets et aux éventuelles grilles d'évaluation prévues dans les définitions d'épreuves (la banque nationale de sujets ne prévoit pas de corrigés).

Dans la mesure du possible, les copies sont attribuées de telle sorte que les correcteurs n'aient pas à connaître plus de deux sujets différents.

**à titre transitoire et dans l'immédiat,
le SNES-FSU exige la suppression
de la première session des épreuves communes
et la transformation de toutes les épreuves
du 3^e trimestre de Première
en épreuves terminales.**

**Retrouvez les résultats de notre enquête et nos analyses
sur snes.edu**



Le SNES, pour agir ensemble